

A&P Police

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FSMi FO
MAJORITAIRE

#31

Juil-Août-Sept 2019

18
Une nouvelle vie pour
HARCOS

16
IRCANTEC
Caisse retraite compl.

32
Yann PASCO
Passion Moto



24
La SDMA de la DCRFPN
à Clermont-Ferrand

Réforme des retraites

20

Quand l'État rompt le contrat avec ses Flics...

INCLUDE L'OPTION
MGPPROTECT
Le service qui me rend
introuvable

LYRIASANTÉ LYRIASALAIRE **2 MOIS OFFERTS**

Pour souscrire, rendez-vous

⇒ sur mgp.fr
⇒ ou au 09 71 10 11 14

Offre soumise à conditions
valable du 02/09 au 31/10/2019*.

50[€]
OFFERTS
PAR ENFANT*

POLICE NATIONALE

DOUANE

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

*Conditions dans le règlement de l'offre de rentrée disponible sur demande en agence, sur demande écrite auprès du siège administratif de la MGP
(8, rue Thomas Edison - CS 90059 - 94027 CRETEIL CEDEX) ou sur mgp.fr.

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 09/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

SOMMAIRE

- 4 MOT D'YVES LEFEBVRE**
Une LOPSI pour qui et pourquoi ?
- 6 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 16 INFORMATION**
Caisse de retraite complémentaire IRCANTEC
- 18 ZOOM SUR**
Une nouvelle vie pour Harcos
- 19 INTERVIEW**
Nicolas, héros du quotidien
- 20 ACTION SYNDICALE**
Réforme des retraites
- 24 REPORTAGE**
La SDMA de la DCRFPN à Clermont-Ferrand
- 28 INFORMATION**
Adhérez en ligne au syndicat majoritaire
- 29 VOS DROITS**
La curatelle
- 30 ACTION SYNDICALE**
Ouvriers Cuisiniers et A.T. de la CRS 01
- 31 ACTION SYNDICALE**
Les MNS-CRS
- 32 LE SPORTIF**
Yann Pasco - Moto
- 34 LE COIN LECTURE**
Farid Tatem Les plus mystérieuses énigmes du monde



UNITÉSGP
POLICE
FSMI FO

Pour contacter la rédaction :

journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Yves Lefebvre
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac
Crédit photos : 123RE, AFP Forum, DGPN-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti
Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Maugeio
UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général
UNITÉ SGP POLICE



Une LOPSI pour qui et pourquoi ?

Depuis le début de la crise des gilets jaunes, UNITÉ SGP POLICE n'a eu de cesse de revendiquer ce qui était la « pierre angulaire » de notre livre blanc « Élections présidentielles 2017 » :

L'une des solutions au malaise de la police nationale devra être une Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure mais attention, une véritable LOPSI, pas un projet LOW COAST ou une « réformette » que nos gouvernants tenteront d'imposer aux gradés, gardiens, adjoints de sécurité, personnels administratifs techniques et scientifiques !!!

Pour provoquer un véritable électrochoc, **il faut que le ministère de l'intérieur se donne les moyens financiers et ait un véritable courage politique !**

Pour notre organisation majoritaire, cette LOPSI devra se traduire par de nombreuses réformes tant structurelles que de carrières dont voici les points principaux :

► **L'avancement** : fidèle à nos revendications des dernières élections professionnelles, nous exigeons que cette loi instaure le principe de la carrière plane du grade de gardien à celui de major.

En ce domaine les pourcentages dédiés aux 3 grades du CEA devront être alignés sur ceux des officiers et des commissaires : 40% de Gardiens/Brigadiers, 40% de Brigadiers Chefs et 20% de Majors

► **Pour les PATS**, obtenir une augmentation des postes de catégorie B à l'avancement entraînant ainsi une augmentation des catégories A et pour les catégories C, la possibilité d'évoluer au sein de leur catégorie par examen professionnel. À cela, permettre enfin l'accès à la catégorie B pour les AT et avoir une totale lisibilité sur l'avancement et la promotion des PTS.

Vous l'aurez compris, il n'est plus question, qui plus est à l'aube d'une réforme inacceptable du paritarisme et des instances paritaires, que votre carrière puisse être, un seul instant, placée sur l'autel du fait du prince...

La durée minimum pour les lauréats du concours IDF devra être alignée sur les conditions dictées par le concours national

► **Les adjoints de sécurité** : Le temps des promesses sans lendemain a sonné ! La 3^{ème} voie d'accès ou 2^{ème} concours interne (qu'importe l'appellation, seul comptera le résultat) devra enfin permettre à nos jeunes collègues d'intégrer le corps des gardiens de la paix au moyen d'une véritable prise en compte de leur parcours professionnel.

Ces mêmes ADS devront être appelés Policiers Adjoints et bénéficier d'avancements à des grades supérieurs.

C'est cette évolution qu'il faut aller chercher pour ses personnels au moyen de cette LOPSI.

► **Le temps de travail** : Cette loi devra obligatoirement acter le fait que tous les policiers devront obligatoirement bénéficier d'un week-end sur deux de repos minimum.

Cette grande réforme de la police nationale imposera, pour UNITÉ SGP POLICE, le respect d'une durée maximum de travail pour celles et ceux travaillant entre 21h00 et 6h00 sur la voie publique. Alors oui, et n'en déplaise à certains mauvais penseurs et mauvais diseurs, **la vacation forte devra être généralisée pour les nocturnes exerçant sur la VP !!!**

Pour le syndicat majoritaire de la police nationale et du ministère de l'intérieur, c'est la vacation forte qu'il faudra favoriser partout où cela est réalisable pour les unités de jour de voie publique.

Oui, cette LOPSI devra imposer un audit objectif et surtout sincère des services. Cela a été fait en 2015/2016 par la DCCRS, alors pourquoi aucune autre direction centrale n'ayant pas eu le courage de le faire n'y a-t-elle pas été contrainte ???

C'est dans ce domaine que l'on jugera le courage politique...

► **La formation initiale** devra être partagée entre les 3 corps. Appelons cela académie de police ou apprentissages partagés pour faire plaisir à certains mais, qu'importe, avançons dans ce domaine aussi !

Le même courage politique sera évalué en termes de réorganisation de la police nationale.

► Aujourd'hui, **la création d'une véritable direction centrale de l'investigation s'impose**, regroupant tous les acteurs procéduriers de la PJ jusqu'au petit judiciaire de la sécurité publique et de la PAF.

► **Le renseignement territorial** devra enfin être reconnu et sorti du « giron » de la DCSP, nos collègues du RT méritent plus de considération et plus de moyens.

► **La direction générale de la police nationale** doit, enfin, acquérir **une véritable capacité opérationnelle** en y créant un état-major opérationnel où siègeraient tous les directeurs centraux.

Cette même DGPN devra être déconcentrée sous le format de DZPN et même de DDPN.

Mais, si cette LOPSI n'entame pas la fusion des deux entités en charge de la sécurité régalienne de l'état, tout cela n'aura servi à rien. Pour UNITÉ SGP POLICE la sécurité doit être celle d'une seule force d'essence civile.

Alors oui, il en faudra du courage politique...

Par contre une chose est certaine, le courage syndical, nous, nous l'avons et nous vous l'avons déjà prouvé à multiples reprises !

À bon entendeur...

Yves LEFEBVRE



BRETAGNE



David LEVEAU
Secrétaire Régional
Bretagne



Retrouvons une police œuvrant dans de bonnes conditions

Depuis plusieurs mois en Bretagne, nos collègues ont été plus que mobilisés sur les manifestations diverses et surtout sur les « gilets jaunes ». Leur engagement sans faille a été un des facteurs importants pour garantir l'ordre et la sécurité de nos concitoyens, mais ils ont été également les garants des règles régissant notre belle démocratie.

Non seulement ils ont permis à nos concitoyens de manifester en sécurité, mais ils ont également empêché les voyous de tous bords de mettre à feu et à sang le pays et la capitale.

La reconnaissance de notre hiérarchie ne doit pas être un camouflet mais bel est bien la marque de l'engagement et de la disponibilité de nos collègues face à la vague de mécontentements engendrés ces derniers mois, voire années.

Cette reconnaissance passera non seulement par l'indiciaire mais également par la mise en place de nouveaux cycles horaires, la vacation forte restant pour UNITÉ SGP POLICE une des solutions pour tenter d'endiguer le suicide dans notre profession.

Les conditions de travail des policiers doivent nous guider et être le fil conducteur pour notre organisation syndicale afin que nous puissions enfin évoluer dans des locaux adaptés avec du matériel adéquat, sans que nous soyons toujours opposés des contraintes budgétaires, la sécurité des français ne devant se résumer à une somme d'argent.

L'attente est grande, les élections professionnelles nous ont donné la légitimité auprès de notre hiérarchie et du gouvernement, menons à bien le combat si important pour la police nationale et pour nos collègues, à savoir, **retrouver une police œuvrant dans de bonnes conditions, avec du bon matériel.** Nos concitoyens seront les premiers gagnants de ce changement d'orientation pour la protection des personnes et des biens.

Il faudra inexorablement changer les mentalités en interne. Il faut que la hiérarchie intermédiaire prenne conscience du mal être dans les services, et qu'elle prenne en compte l'humain. Trop souvent cette dernière a totalement omis que le policier ou la policière étaient des êtres humains, doués de raison, de sentiments, et de tout ce qui compose la complexité de fonctionnement des hommes et des femmes.

Le métier de policier n'est pas un métier comme les autres, il est atypique dans tous les sens du terme (horaires, missions, fonctionnement, pression, etc..), il ne doit pas être vu autrement par nos dirigeants.

Nous veillerons évidemment sur vos conditions de travail et sur vous, vous pouvez en être assuré, nous ne lâcherons rien, ni personne !



Magali MARQUER
Secrétaire Départementale
Ille-et-Vilaine



Des renforts qui vont dans le bon sens pour une QRR efficace

Dans la continuité de notre démarche concernant les Quartiers de Reconquête Républicaine, **nous voilà aujourd'hui devant le résultat de notre travail** depuis l'annonce du Président de la République sur la création d'une unité QRR sur le secteur de MAUREPAS à Rennes.

UNITÉ SGP POLICE-FO n'a eu de cesse de faire le forcing à tous les niveaux pour que ces nouveaux quartiers et ces unités soient dotés d'effectifs supplémentaires afin d'optimiser le renforcement des missions de police au plus proche des français.

UNITÉ SGP POLICE a été entendue, puisque le mouvement National de mutation voyait **l'arrivée de 24 Policiers supplémentaires** ; Effectifs qui permettront d'une part de créer cette unité QRR, et d'autre part de donner un appel d'air aux policiers rennais déjà en poste qui désirent un changement de service.

Nous sommes et resterons vigilants sur la mise en œuvre de cette unité et QRR, que cela soit sur son utilisation que dans sa gestion.

Alors que certains annonçaient déjà la catastrophe pour une mise en place de la QRR à Rennes sans effectifs, **UNITÉ SGP POLICE se contentait de faire son travail de syndicat afin d'obtenir ces renforts nécessaires.**

Dans le même temps, la DCSP proposait l'expérimentation des cycles horaires en 11H08

pour les unités de voie publique, et le 12H08 pour les UIPs (Brigades jour et nuit de roulement).

À la demande expresse de nos collègues, UNITÉ SGP POLICE très prudente sur des cycles avec des amplitudes aussi conséquentes, se rangeait à la proposition de Monsieur le Directeur Départemental afin de mettre en expérimentation en 12H08 FOUGERES et en 11H08 la BST VILLEJEAN.

UNITÉ SGP POLICE est le représentant de ses adhérents, mais également de tous les policiers quand il s'agit des conditions de travail; C'est pourquoi nous suivons avec une vigilance accrue le déroulement de cette expérimentation.

Nous déplorons une recrudescence importante de violences faites à l'encontre des policiers, atteintes physiques qu'ils subissent quotidiennement en rapport à des décisions de justices souvent trop clémentes. Nous tenons à souligner que durant ces deux derniers mois, des policiers malouins ont été fortement molestés voire mordus lors d'interventions ou interpellations.

UNITÉ SGP POLICE demande que les auteurs de violences sur les policiers et donc sur la République elle-même, soient punis de peine de **prison ferme**, voilà ce qui participerait à un début de reconnaissance de leur travail et de leur personne !



Emmanuel BIENTVENU
Délégué Départemental Adjoint
Morbihan



Derrière l'affaire, un travail de fourmis malgré des conditions déplorables...

Le 9 juin, un individu connu défavorablement des services de police et de justice, pour des faits de droit commun, voulant échapper une nouvelle fois à ses responsabilités, fuyait un contrôle de gendarmerie alors qu'il conduisait sans permis après avoir provoqué un accident avec délit de fuite.

Malheureusement, dans un délire effréné, il renversât deux enfants âgés de 7 et 9 ans qui se trouvaient sur le trottoir. L'enfant de 7 ans mourut quasi-immédiatement des suites de ses blessures. Quant à son cousin âgé de 9 ans, il est toujours hospitalisé dans un état grave au moment où nous écrivons ces lignes.

Le délinquant pris la fuite, accompagné de sa petite amie, passagère au moment des faits.

Un avis de recherche était alors diffusé et de nombreux témoignages, pour la plupart fantaisiste, donnaient énormément de travail à nos collègues pour les vérifier.

La passagère se livrera 3 jours plus tard alors que le conducteur sera interpellé après 9 jours de cavale.

Aujourd'hui, alors que les suspects sont sous les verrous, au-delà de la tristesse, de

l'incompréhension et de l'indignation générale que suscite forcément cette affaire, place à la grande messe judiciaire et aux avocats de la défense qui tenteront de déresponsabiliser les deux auteurs de ces actes odieux pour prouver que c'est l'échec d'un système sociétal dans son ensemble qui doit être jugé.

Tout d'abord, la section locale UNITÉ SGP POLICE de LORIENT (56) tenait à revenir sur cet événement tragique pour **saluer l'efficacité, l'abnégation et le professionnalisme de l'ensemble des effectifs de police de la circonscription** qui, bien entendu, compatissent à la tristesse des familles.

La médiatisation des faits délictuels et criminels met généralement, et à juste titre, en exergue le travail des policiers de terrain qui exposent quotidiennement leur intégrité physique. À contrario, **elle oublie trop souvent de rendre hommage au travail accompli par les services d'enquête** qui permettent d'élucider de nombreuses affaires dans l'indifférence générale, sans oublier les services de la police technique et scientifique qui concourent activement à l'élucidation de celles-ci.

Encore une fois, concernant cette affaire, dès le premier jour, tous les services d'enquête et de voie publique de police de LORIENT ont associé leurs efforts pour analyser scrupuleusement les informations recueillies pour aboutir rapidement à l'arrestation des deux fuyards et ce malgré la pression frénétique et souvent contre-productive de l'opinion, des médias et des autorités publiques.

Au travers de cette affaire au retentissement national, UNITÉ SGP POLICE tient à rendre hommage aux services d'enquête à l'échelle nationale et leur dire à quel point ils accomplissent un travail colossal et ô combien salubre pour l'intérêt général et plus particulièrement dans l'intérêt des victimes de crimes et délits.

Il ne faut pas oublier que tous les services d'enquête croulent sous les dossiers à tel point que **la qualification d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) n'attire plus comme avant.**

Il faut préciser qu'être enquêteur, ce n'est pas s'agiter, courir dans tous les sens vainement pour donner l'impression d'être dans l'action, mais c'est échafauder finement, analyser les détails, compiler des informations, élaborer des profils et résoudre des enquêtes longues et fastidieuses face à une criminalité exponentielle en perpétuel renouvellement.

Sauf que la délinquance et la criminalité (stuprs, vols, violences, bandes organisées, affaires de mœurs) n'ont pas de limite contrairement aux personnels de la Police Nationale. Elles font exploser le nombre de dossiers à traiter quand l'horrible injonction de répondre aux données statistiques, qui jouent un rôle prééminent, minent l'esprit des enquêteurs.

Le fameux état 4001, l'obsession d'une certaine hiérarchie de répondre aux réclamations de l'autorité supérieure centrale, **déconnectée des réalités de terrain**, poussent les enquêteurs dans un grand désarroi et une réflexion profonde de l'utilité de leur véritable savoir-faire.

Tout ça pour dresser **des statistiques mensuelles truquées** et livrer un message

rassurant à l'opinion publique alors que dans le même temps, **les gouvernements successifs s'évertuent à diminuer le nombre de fonctionnaires** auxquels les policiers appartiennent et que la promesse de la simplification procédurale n'est qu'une vague fumisterie.

Nous n'aborderons pas dans cet article la notion de la réponse pénale qui fait que des individus multi-récidivants accaparent régulièrement l'emploi du temps des enquêteurs et des services de justice au détriment des enquêtes au long cours... Parce que les enquêteurs, en plus de gérer les enquêtes, doivent traiter le flagrant délit avec auteurs interpellés.

Quand la quantité devient le maître mot de la performance, sachant qu'une enquête réclame parfois plusieurs mois voire plusieurs années, le moral des troupes en est atteint en profondeur et **on admet naturellement la crise de vocation parmi les policiers enquêteurs.** Les policiers ne peuvent pas mesurer le sens de leur métier à grand coup de statistiques. Nous ne sommes pas des robots et surtout en face de nous, les victimes ne sont pas des numéros.

Le policier, englouti dans ses dossiers, sans vision d'ensemble, sans prendre en considération la dimension humaine des personnes qui sont derrière des numéros de procédures, est **en réelle souffrance de ne pas répondre efficacement aux attentes des victimes.** Les dossiers s'empilent les uns derrière les autres et on pallie au plus urgent, jour après jour, inexorablement.

Voilà pourquoi UNITÉ SGP POLICE tenait à rebondir sur cette affaire douloureuse. Pour **souligner l'efficacité et le professionnalisme des services de police et notamment des services d'enquêtes travaillant dans l'ombre**, qui par leur savoir-faire qualitatif, ont permis l'arrestation rapide des auteurs d'homicide involontaire.

RESPECT !



Reynald DEVIENNE
Secrétaire Départemental
Corse du Sud



Corse du Sud, une équipe en mouvement

Lors de la commémoration des Policiers morts pour la France, **nous avons eu la chance d'avoir à l'honneur des Policiers Ajacciens.** Leur courage et leur professionnalisme méritaient d'être soulignés.

Quand des policiers mettent leur vie en jeu, pour sauver des inconnus, ce ne sont pas que des policiers, ce sont surtout des héros.

Le bureau CORSE DU SUD ne pouvait laisser, comme il l'est trop souvent, dans l'oubli ces actions qui nous rendent fiers. SEULS, nous avons constitué des dossiers pour chacune des trois affaires. Notre bureau s'est réuni à plusieurs reprises pour échanger et décider de la conduite à tenir pour que nos Policiers Ajacciens ne soient pas oubliés.

Au cours des dernières CAPI et entretiens auprès des hauts responsables sur l'île, nous avons présenté ces affaires qui soulignaient le mérite et la reconnaissance de notre administration. Nous avons échangé et défendu, SEULS ces dossiers qui ne pouvaient pas une nouvelle fois être oubliés.

Aujourd'hui notre administration a reconnu que **ces héros devaient être mis à l'honneur en les médaillant pour leur COURAGE et leur DEVOUEMENT.**

Ce ne sont pas moins de 17 fonctionnaires de Police qui ont été mis à l'honneur sur ces dossiers.

Pour deux d'entre eux, il s'agit d'incendie et pour le troisième, de l'interpellation d'un individu dangereux.

Témoignages de collègues :

Roxane D. : « Je tiens à remercier les collègues du bureau 2A pour leur dévouement »

Patrice D. : « Grace à UNITÉ SGP POLICE Corse du Sud, nous voyons nos intérêts défendus »

Olivier F. : « Merci à Reynald et toute l'équipe, notre travail est enfin reconnu grâce à eux »

Le bureau départemental de Corse du Sud est une des plus petites structures de notre organisation.

C'est avant tout une aventure humaine, une équipe de copains.

Notre engagement est sans faille pour nos collègues et notre organisation.

À travers cet article, nous souhaitons faire connaître notre travail qui est vraiment particulier en raison de notre insularité.

Nous avons pu imposer la vacation forte, des articles 36, des avancements....

Nous avons obtenu la présidence de la SRIAS, nous sommes reconnus comme porteurs de projets fiables : brigade VTT, chien de piste...

Nous avons pris contact avec les élus pour obtenir des avancées que notre administration refuse.



Bibia DERGHAM
Secrétaire Régionale
FSPN



Sous Direction de la Lutte contre la Criminalité Financière

Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2019, la D.C.P.J se dote d'une nouvelle Sous-direction spécialisée dans la lutte contre la criminalité financière et économique appelée la **Sous Direction de la Lutte contre la Criminalité Financière (SDLCF)**.

Alors que la D.C.P.J avait regroupé, il y a un peu plus de 10 ans les anciennes Sous-direction des affaires criminelles et Sous-direction des affaires économiques et financières, le temps est venu de séparer ces deux thématiques sans pour autant revenir au passé.

Ainsi, comme le souligne son Sous-directeur, Monsieur Thomas DERICOLFIS, Contrôleur général, la SDLCF a, entre autres, pour vocation de devenir le référent national au sein de la Police Nationale, le point d'entrée des différents interlocuteurs privilégiés dans cette matière (Justice, Parlement, Cour des comptes, différentes agences etc ...)

L'objectif de cette nouvelle structure est de pouvoir traiter le flux important des affaires dites économiques et financières (un peu plus de 400 000 /an) à travers des politiques de saisines différenciées sur 3 niveaux (délinquance financière de masse, délinquance financière intermédiaire et criminalité financière complexe).

L'ambition est également de créer une filière d'excellence dans la lutte contre la criminalité économique et financière au sein de la D.C.P.J, et ainsi permettre aux enquêteurs d'en avoir un sentiment fort d'appartenance, de valoriser et mettre en lumière cette filière.

Dans sa seconde phase de création, la SDLCF s'articulera autour de quatre grandes thématiques : La lutte contre la fraude fiscale, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment et la saisie des avoirs criminels.

Les offices actuels, l'OCRGDF (Office Central de Lutte contre la Grande Délinquance Financière) et l'OCLCIFI (Office Central de Lutte contre la Corruption et les Infractions Financières et Fiscales) conserveront leurs prérogatives dans le fond, même si de nouvelles dénominations verront le jour. Il est question de conserver ce qui fonctionne déjà bien et d'améliorer ou de créer éventuellement de nouveaux services ou unités permettant de satisfaire les buts poursuivis.

UNITÉ SGP POLICE se réjouit que la D.C.P.J se dote d'une sous-direction dédiée à ces spécialités et qu'elle a le souci de **reconnaître la valeur de ses personnels**. Cette volonté s'inscrit totalement dans la revendication de notre organisation syndicale de voir accorder aux personnels une «**PRIME DE HAUTE TECHNICITÉ**», reconnaissance nécessaire des efforts fournis par les enquêteurs tant dans leur investissement personnel dans les enquêtes que de leur implication à rester dans cette belle maison qu'est la Police Judiciaire.

UNITÉ SGP POLICE se réjouit que le terme, «**RECONNAISSANCE**» cher à notre organisation syndicale, s'inscrive aujourd'hui dans le dialogue social engagé avec l'administration.



Angelo BRUNO
Secrétaire Régional Adjoint
Ex SD du Val-De-Marne



Coup de gueule... TROP, C'EST TROP !

En 2018, rien qu'à l'échelle du Val-de-Marne... Ils s'appelaient Thierry, Xavier, Damien, Olivier et avaient respectivement 40 ans, 44 ans, 44 ans et 36 ans, étaient fonctionnaire de Police à différents grades, mais surtout « enfants de », « papas de » et « collègues de »...

Retour sur la tragédie qui se « joue » au sein de notre rang depuis le début de l'année.

On dénombre à la date de rédaction de cet article, au niveau national, 35 suicides depuis le 1^{er} janvier, soit plus d'1 suicide par semaine...

Rien qu'au niveau du département du Val-de-Marne, on dénombre 6 suicides en 24 mois...

BEAUCOUP TROP !

Dans un rapport sénatorial de 2018, consacré au « malaise policier », l'épidémiologiste Gaëlle Encrenaz, estime qu'en tenant compte des différences de structure sociodémographique par âge et par sexe (...) le taux de suicide dans la police est supérieur de 36 % à celui de la population nationale !

LE MAL EST DANS LA PLACE. POURQUOI ?

Il y a 4 ans, nous étions adulés... À la suite des attentats touchant tour à tour journal, journalistes, policiers et civils, nous étions perçus comme des « héros » et acclamés par la foule... notre hiérarchie était, à l'époque, un peu plus respectueuse.

Puis vint le temps de l'oubli, tout le monde étant passé à autre chose tandis que la pression venant de la hiérarchie, elle, était bien là !

Voilà maintenant plus de 7 mois que mes collègues travaillent sans relâche (cycles horaires décalés, week-ends d'astreintes)...

Avec le « Grand Paris », nous ne sommes plus affectés à un département mais nous allons sur des missions allant des fois jusqu'à plus de 15 km de notre commissariat de rattachement. Je ne vous apprend rien ! Sans compter que notre hiérarchie nous méprise chaque jour un peu plus...

Que penser de plus, quand le procureur de la République de Paris, Rémy Heitz, annonce, le 30 mai, le renvoi de Policiers « pour violences dans le cadre des manifestations de gilets jaunes » devant le tribunal correctionnel d'ici la fin d'année ?

Que pensez-vous que nous puissions ressentir quand le Directeur Général adresse à tous les cadres de la police une note nous invitant à mettre en place des « barbecues, des pique-niques et des sorties sportives » ?

Ce même rapport sénatorial souligne, sans nier toutefois « la complexité et le caractère multifactoriel de l'acte suicidaire » que « les difficultés propres aux forces de sécurité intérieure, comme la proximité avec la mort, les rythmes de travail décalés, ou encore le poids de la hiérarchie, constituent indéniablement des facteurs aggravants qui contribuent à expliquer cette prévalence du suicide en leur sein ».

D'ailleurs, avant de parler de convivialité, ne faudrait-il pas parler de « bienveillance » encore ou encore agir contre les dysfonctionnements, et :

- Revoir l'organisation du travail et opter pour des cycles horaires favorables aux personnels. Nous ne cessons de militer pour la vacation forte.
- Revoir également les conditions; aujourd'hui, les gardes enfants malades et d'ASA pour enfants ayant des rendez-vous médicaux lourds sont également refusés. L'hygiène et la sécurité des locaux. Les attaques successives et à l'acide du commissariat de Boissy-Saint-Léger.
- Revoir le management et « la culture du chiffre », aujourd'hui bien trop agressifs.

" IL Y A URGENCE ET NOUS DEVONS TROUVER UNE SOLUTION PÉRENNE ET DURABLE "

**VOUS AVEZ DIT CONVIVIALITÉ ?
JE RÉPONDS URGENCE ABSOLUE !**

Faut-il craindre une année noire comme en 1996 où 70 suicides avaient été dénombrés rien qu'au sein de notre corps !

Il y a urgence et nous devons trouver une solution pérenne et durable;

La cellule de vigilance mise en place en avril dernier par Christophe Castaner ne suffit pas ! Tout comme cette note interne qui demande « un retour à la convivialité ». Un simple barbecue organisé en dehors de nos horaires de travail avec nos collègues peut-il à lui seul être « LE remède » à tous ces maux ?

Comme le qualifie justement l'OMS, le bien-être au travail est comme « un

état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur et de l'autre les contraintes et les possibilités du milieu de travail ».

**- EXTRAIT RAPPORT SÉNATORIAL -
" ...LA PROXIMITÉ AVEC LA MORT, LES RYTHMES DE TRAVAIL DÉCALÉS, OU ENCORE LE POIDS DE LA HIÉRARCHIE, CONSTITUENT INDÉNIABLEMENT DES FACTEURS AGGRAVANTS QUI CONTRIBUENT À EXPLIQUER CETTE PRÉVALENCE DU SUICIDE EN LEUR SEIN (FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE)"**

Le monde évolue. Il faut que chacun de nous soit en capacité d'apprendre à se réapprendre et surtout s'adapter rapidement face à ces nouvelles situations.





Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie-Pyrénées



Il serait risqué d'imaginer tirer davantage sur la corde...

Chaque jour qui passe voit désormais l'inacceptable se produire. Après 20 ans de laxisme, d'indifférence et d'aveuglement, quel que soit leur unité ou leur mission, souvent même en civil et hors service, nos policiers sont attaqués, outragés, blessés et stigmatisés.

Ni respectés, ni reconnus, ni salués, nos collègues se retrouvent humiliés, désabusés et parfois résignés.

Hélas, **ce sont aussi des femmes et des hommes lassés d'exercer dans les bas-fonds de la société**, marqués de leur immersion quotidienne au plus profond de la misère humaine, épuisés de lutter sans relâche au cœur d'une société qui leur oppose tous les maux et tous les affronts.

Les criminels et délinquants sans scrupules qui n'hésitent plus à foncer, frapper, blesser ou tuer. Les provocateurs anti-flics qui n'ont que l'obsession d'en découdre et s'en prendre à l'autorité de l'état, sans état d'âme, semant le chaos au travers d'une déferlante de haine violente et insupportable. Des mois d'affrontements, de mobilisations éreintantes, épuisantes, à l'impact moral et psychologique dévastateur. Violences pour la fête de la musique, violences pour les matchs de foot de la CAN, violences lors des festivités du 14 juillet, et à

chaque fois, rappels, décalages, emploi intensif, missions récurrentes et incompressibles : Tour de France, festivités et manifestations locales à sécuriser, dans le contexte toujours aussi prégnant du terrorisme et la configuration sournoise de la défiance, d'une malsaine surveillance constante avec des lobbies qui ne cherchent qu'à nuire et provoquer.

Voici donc que dans l'attente du G7, nos collègues subissent l'actualité comme des punching-balls, **à la merci de la moindre opportunité de se voir mis en cause, décriés et conspués.**

Faut-il s'interroger davantage quant à la multiplication des burn-out et des suicides dont l'indécente ampleur rappelle cruellement à la réalité du vécu et du quotidien de ces garants de la paix publique, hélas tout aussi malmenés par leur propre hiérarchie ? Exigences, instructions, devoirs, obligations, contraintes sont assortis d'une réforme des retraites en gestation et rencontrent les pires difficultés pour se voir régulariser leur dû en termes d'ASA, de franchissements de grades ou d'échelons, et même d'application de protocoles déjà bel et bien actés et signés mais agités comme une carotte pour continuer à dynamiser des troupes qui néanmoins se **refusent à basculer dans la fatalité.**

Les Policiers sont aujourd'hui aussi exaspérés que saturés, mais que nos dirigeants ne s'y trompent pas, **la colère gronde, la marmite bout** et il serait bien risqué d'imaginer tirer

d'avantage sur la corde sans que ne se lève la plus vigoureuse lame de fond, celle qui remonte depuis des années et submerge aujourd'hui la Police Nationale et ses dignes représentants...



OISE



Yves MARIGNAUX
Secrétaire Départemental
Oise



LA POLICE AUX FRONTIERES - DDPAF OISE

LE SERVICE LOW-COST DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE BEAUVAIS-TILLE

UN SERVICE SINISTRE PAR LE MANQUE D'EFFECTIFS

Plus communément appelée « Police aux fainéants » la PAF est un métier à part entière tout comme la sécurité publique ou les compagnies républicaines de sécurité, contrairement à ce que l'on pourrait penser.

L'aéroport de Beauvais-Tillé était le 10^{ème} aéroport de France en nombre de passagers en 2018.

Créé en 2006, où l'aéroport comptait 1 seul terminal et environ 1 million 900 milles passagers, le SPAFA (Service de la Police Aux Frontières Aéroportuaire) de l'aéroport de Beauvais-Tillé gère aujourd'hui un terminal supplémentaire, créé en 2010, mais surtout quelque 4 millions de passagers.

Avec une migration humaine de plus en plus forte, les missions se sont multipliées et diversifiées au fur et à mesure des années, mais sont également venues se rajouter des contrôles renforcés, aux départs comme aux arrivées des vols Schengen, depuis les attentats de 2015, notamment avec le rétablissement des contrôles aux frontières.

Et pourtant...

Encore en 4/2 sans bascule, le SPAF comptait en 2010, 3 brigades de roulement comptant chacune 10 fonctionnaires. Aujourd'hui, ce sont des brigades de 9 fonctionnaires. En 2016, 4 groupes en 2/2/3 avaient été créés. En mai, 2 d'entre eux ont été supprimés et les collègues reversés en brigade 4/2 et en renfort nuit.

Heureusement que nos 3 réservistes renforcent régulièrement le SPAF...

Mais c'est aussi un manque d'OPJ qui grandit. La BMRD (Brigade Mobile de Recherche Départementale) basée à la Direction Départementale en centre-ville de Beauvais n'a que de nom avec les 2 OPJ qui la compose et où le travail s'accumule un peu plus chaque jour.

L'UJI quant à elle, composée de 4 OPJ, peine à traiter les affaires que l'Unité de Service Général génère au quotidien.

Un résultat :

Une augmentation des arrêts maladie au SPAFA.

Il serait bon d'envisager de satisfaire plus de 90% des collègues de roulement, avec la mise en place d'un 2/2/3 généralisé au SPAFA, si des renforts conséquents arrivent.

En espérant que le dialogue social sur le sujet sera plus constructif qu'il ne l'a été auparavant avec le directeur départemental, pour ne pas en arriver à des situations extrêmes comme vues dernièrement avec la suppression des 2 unités.

Je ne peux pas l'imaginer autrement...



Caisse de Retraite Complémentaire : IRCANTEC

En date du 1^{er} mars 2019, Jean Christophe COUVY et Éric PERETTI ont été nommés membres du conseil d'administration de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC). JORF n°0058 du 9 mars 2019, texte n° 76.

Ainsi, à une encablure de la réforme de la fonction publique, visant à développer l'emploi contractuel, et de la tant redoutée réforme des retraites basée sur un régime à points plus que contestable, UNITÉ SGP POLICE se devait de marquer sa présence au sein de l'unique caisse de retraite complémentaire du secteur public, dont relèvent nos collègues ADS. Oui, les flics ont aussi le droit de représenter l'ensemble des citoyens et de peser dans les instances de retraites du secteur public ...

L'IRCANTEC c'est :

- Un régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition : les cotisations des actifs servent à payer les retraites.
- Par points : les cotisations sont transformées en unités de compte appelées points de retraite.
- Il s'applique aux agents contractuels de droit public (cadres et non cadres).
- Il s'applique également aux agents recrutés au moyen d'un contrat aidé par une personne morale de droit public, aux apprentis du secteur public, aux agents titulaires à temps non complet, à certains membres du gouvernement, aux agents titulaires sans droit à pension, aux praticiens hospitaliers et aux élus locaux, Adjoints de Sécurité.

PRINCIPALES PRESTATIONS

- La retraite personnelle et la pension de réversion.
- L'action sociale orientée vers le maintien à domicile, la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social (aides, prêts, activités de loisir...)

GOUVERNANCE

L'IRCANTEC, sous couvert de la Caisse des Dépôts et Consignations, est gérée par un conseil d'administration composé de 16 représentants des employeurs (collectivités locales, État et Hospitalière...), 16 représentants des salariés (organisations syndicales), et 2 personnalités qualifiées.

CHIFFRES CLÉS 2018

- 1 actif sur 2 cotise ou a cotisé à l'IRCANTEC.
- 2,9 millions d'actifs ont cotisé au régime IRCANTEC en 2017 via 60 000 organismes déclarants.
- + de 2 millions de retraités ont perçu une allocation de l'IRCANTEC.
- Le montant du budget de l'action sociale est de 14 millions d'euros.
- Avec 11 milliards d'euros de réserves, le régime est un acteur significatif dans l'économie et dans la société.

IMPORTANT

- La liquidation de la retraite IRCANTEC n'est pas automatique, il faut en faire la demande dans les 6 à 4 mois précédant le départ à la retraite.
- Valeur du point depuis le 1^{er} janvier 2019 : 0,48031€

Site internet : www.ircantec.retraites.fr



Sébastien WATOTIENNE
Délégué National
Secteur ADS

Les ADS et l'IRCANTEC

Il faut l'avouer quand on commence dans la vie active la retraite n'est pas notre priorité (ou dans nos pensées).

Les Adjoints de Sécurité avec leur statut de contractuel de droit public cotisent, d'une part, à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (régime général), et d'autre part, à l'IRCANTEC (régime complémentaire).

L'IRCANTEC c'est quoi, ça sert à quoi ?

Tout au long de votre carrière, vous comptabilisez des points auprès de cet organisme. Ils sont acquis grâce aux versements de cotisations (part agent et part employeur).

Concrètement l'IRCANTEC est une caisse de retraite complémentaire qui vient compléter la retraite de base de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Mais l'IRCANTEC ce n'est pas que « la complémentaire » **c'est aussi toute une série de prestations qui sont bien souvent méconnues** et que nous allons tenter de vous faire connaître car une fois que vous avez cotisé à cet organisme, vous avez ouvert des droits jusqu'à la fin de vos jours.

Prenons un exemple de la maladie donc d'une interruption d'activité. Dans ce cas précis, l'Adjoint de Sécurité se voit attribuer gratuitement des points sous réserve de bénéficier pendant au moins 30 jours consécutifs de prestations en espèce de l'assurance maladie, d'allocations journalières de l'assurance maternité, d'indemnités journalières allouées en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle.

Autre exemple qui pourrait arriver également : **L'invalidité**. Là aussi, l'agent se voit attribuer des points gratuits tant que la pension n'est pas supprimée. L'affilié doit bénéficier d'une pension d'invalidité du Régime Général ou d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Dans les deux cas, si l'agent continue à percevoir une partie de sa rémunération, le nombre de points gratuits attribué sera diminué du nombre de points acquis contre cotisation.

Cet organisme est présent en cas de situation définitive.

Prenons l'exemple du décès d'un Adjoint de Sécurité ou ex-Adjoint de Sécurité ayant cotisé à l'IRCANTEC :

- **Un capital décès sera versé** en complément de celui versé par le régime général ou régime agricole. Il est versé au conjoint non séparé de corps ou pacsé pour 1/3 et aux enfants de moins de 21 ans ou majeurs infirmes pour les 2/3, à défaut de conjoint ou d'enfant aux ascendants.
- Il est entendu que l'agent doit être en fonction et relever du régime au moment du décès, d'avoir relevé du régime pendant au moins en un et de ne pas atteindre l'âge d'obtention d'une allocation sans coefficient de réduction.
- **Le montant du capital équivaut à 75% des salaires** soumis à cotisation pendant les 12 mois qui précèdent la disparition.

En outre, le conjoint ou ex-conjoint a droit sous certaines conditions à une pension de réversion.

- La base de calcul de cette pension est **basée sur la moitié du total des points acquis par l'auteur des droits**.
- Les enfants de moins de 21 ans peuvent prétendre à **une allocation d'orphelin. Cette allocation est égale à 20% des points acquis par l'agent**.

Nous venons de voir les prestations liées au décès, elles peuvent paraître anodines mais ont le mérite d'exister.

En dernier lieu, l'IRCANTEC octroi des points supplémentaires à savoir :

Dès que vous avez des **périodes de chômage indemnisées** (voir code du travail au titre d'un emploi relevant de l'organisme) Interruption d'activité pour avoir élevé son ou ses enfants

- **Majoration pour enfants (à titre indicatif) :**
 - ▶ 10% à compter de 3 enfants
 - ▶ 15% pour 4 enfants
 - ▶ 20% pour 5 enfants

Cet organisme méconnu est une véritable plus-value pour nos collègues ADS.

Si je peux donner un conseil, rapprochez-vous de l'IRCANTEC.



Sébastien THILLET
Secrétaire Départemental
Rhône

Une nouvelle vie pour Harcos

Harcos est un Malinois âgé de sept ans et demi ayant été employé à l'aéroport de Saint-Exupéry, en tant que chien de recherche de matières explosives.

Son maître, Philippe Courand, est entré dans la police en 1995 après avoir fait des études dans le sport (CREPS) et avoir servi en tant que policier auxiliaire.

Après un passage de trois ans dans le 91, il retourne sur sa ville natale, à Lyon, où il sera affecté en brigade à Saint-Priest. En 2003, il obtient sa mutation à la PAF de St Exupéry. Un an plus tard, il suivra la formation de conducteur cynotechnique en recherche de matières explosives, de laquelle il sortira diplômé.

Durant les quatorze années suivantes, il aura en charge quatre chiens qui se succéderont, dont, Harcos, le dernier. Durant cette période, outre son fidèle ami à quatre pattes, Philippe formera un binôme durant près de onze années avec son collègue et ami Philippe R. également maître chien à la PAF.

Avec Harcos, Philippe a effectué de nombreuses missions, que ce soit à l'aéroport mais également sur toute la région Rhône Alpes. Ils ont entre autre sécurisé un déplacement de François Hollande à Chamonix, dans



la neige, mais également d'autres déplacements officiels présidentiels et ministériels, notamment à Evian pour un sommet Franco/Allemand (Hollande/Merckel) puis à Clermont-Ferrand (Macron).

Ils ont également sécurisé de nombreux événements sportifs, d'où des rencontres marquantes avec des sportifs comme Tony Parker, Zinedine Zidane, ou Cristiano Ronaldo entre autres...

Enfin, l'aéroport leur a également permis de rencontrer des célébrités comme Clint Eastwood.

Harcos était plus qu'un chien fourni par l'administration à des fins policières, il était un membre de la famille.

Mais, le 1^{er} janvier 2019, Philippe a obtenu une mutation pour La Réunion. Il a dû partir et laisser Harcos derrière lui... Un déchirement pour lui, mais également pour le chien, qui, après ce départ, s'est mis à déprimé et a perdu 5 kilos en trois mois.

Par chance, Harcos étant à un an de la retraite, le CNFUC a estimé qu'il ne valait pas la peine de le réattribuer à un nouveau maître pour un an et a décidé d'attribuer un nouveau chien au remplaçant de Philippe. Harcos a donc été placé en retraite avec un an d'avance et Philippe a donc pu l'adopter. Il est donc revenu sur Lyon pour le récupérer.

Harcos a bien supporté le voyage (12 heures d'avion). À son arrivée, Philippe lui a fabriqué une niche pour se protéger de la pluie.

Il monte bien la garde de son nouvel environnement, ponctué de longues siestes au soleil et de balades régulières. Toute la famille le caline et le gâte. En bref, c'est un chien retraité de la police heureux.



NICOLAS, HÉROS DU QUOTIDIEN

Guillaume ROUX
Membre du Bureau Départemental 91

Nicolas A.
BST Corbeil Essonnes

Le lundi 17 juin 2019, un incendie se déclarait dans un immeuble Avenue Maurice Dauvergne à LE MEE SUR SEINE.

Nicolas, un de nos collègues, de passage dans la rue en voiture, constatait de la fumée épaisse et noire sortant d'un bâtiment.

Il demandait immédiatement à son épouse de stopper le véhicule et alertait en même temps les pompiers.

Il se rendait immédiatement au pied de l'immeuble et questionnait les habitants qui lui annonçaient qu'il restait des familles et des enfants dans l'immeuble. N'écouterant que son courage, il pénétrait dans le bâtiment envahi par les fumées, contraint d'utiliser son tee-shirt comme masque pour se protéger. Alors que la visibilité était quasi nulle et que la fumée continuait d'envahir le bâtiment, des jeunes commençaient déjà à évacuer quelques personnes pendant que Nicolas montait dans les étages pour évacuer et secourir les habitants.

Après être monté à l'étage principal de l'incendie pour s'assurer que personne n'y avait fait de malaise, il continuait sa progression. Il descendait pour reprendre son oxygène et remontait cette fois en frappant à chacune des portes pour y faire sortir les habitants.

Il évacuait ainsi plusieurs familles et de nombreux enfants tout en restant au téléphone avec son épouse qui faisait le relais et s'assurait que tout allait bien. Les secours n'étant toujours pas présents et alors que l'air devenait irrespirable, il décidait de remonter refaire tous les étages de crainte d'avoir oublié quelqu'un. Après s'en être assuré, il prévenait le CIC77 et leur communiquait les informations.

Une fois les sapeurs-pompiers arrivés, il se mettait à leur disposition et les aidait à dérouler les lances à incendie.

Après être rentré chez lui, il fut obligé de revenir sur les lieux pour être pris en charge par le SAMU où il fut mis en observation ayant inhalé des fumées toxiques. Sans lui, un bilan très lourd aurait certainement été à déplorer. Nous tenions ici à lui rendre hommage.

Bonjour Nicolas, peux-tu nous raconter le début de ton intervention ?

Au début, quand nous sommes passé avec mon épouse à côté du bâtiment en voiture, nous avons vu de la fumée. Après observation, nous avons constaté qu'il s'agissait d'un incendie, vu l'épaisse fumée qui sortait du bâtiment. J'ai appelé les pompiers et je me suis dirigé en bas de l'immeuble. J'ai d'abord pensé que l'immeuble était évacué, voyant des personnes choquées devant, et la présence de fumées dans les parties communes.

Mais pourquoi ne pas avoir attendu les secours plutôt que de te précipiter dans l'immeuble ?

J'ai fait appel aux secours et quand j'ai interrogé les personnes en bas de l'immeuble quant à la présence de personnes dans les étages, ces derniers m'ont informé de la présence de familles et enfants. J'ai imaginé que c'était mes enfants à l'intérieur et je n'ai pas hésité. Je ne pouvais laisser des gens périr en attendant les secours.

Pourquoi être remonté dans les étages alors que tu avais déjà sauvé de nombreuses familles et enfants ?

Je suis remonté dans les étages pour vérifier qu'il n'y avait plus personne et de peur que des personnes soient restées coincées. Je ne pouvais pas m'imaginer le fait que des personnes aient fait un malaise ou soit encore bloquées sans que je ne fasse rien.

Avais-tu conscience que tu risquais ta vie ?

Sur le moment, je n'y ai pas pensé. J'ai juste voulu secourir le plus de personnes possibles.

Quand as-tu pris la décision de sortir de l'immeuble ?

Je suis resté le plus longtemps possible avec mes propres moyens. Une fois que j'ai senti que je ne pouvais plus tenir là-haut, il devenait urgent que je descende le plus vite possible pour ma santé. Les fumées étaient devenues vraiment très épaisses et la chaleur était intenable.

On peut donc te considérer comme un héros ?

Je ne cherche pas à être un héros. J'ai juste fait mon devoir envers la population en essayant de rester exemplaire et aider mon prochain, c'est cela l'important. Comme je l'ai dit, je ne me voyais pas rester sans rien faire alors que des gens risquaient de mourir. Après, chaque personne aura sa considération me concernant !

As-tu fait une demande de récompense ou d'article 36 ?

Je n'ai pas fait ça pour les honneurs, ça me semblait naturel quand j'ai su que des familles étaient coincées. Après, j'ai avisé ma hiérarchie. C'est mon délégué syndical qui a fait le nécessaire pour la demande de récompense et d'article 36. Je prends ce que l'on me donnera. Ma plus grande satisfaction est de voir ces gens sains et saufs.



Franck FIEVEZ
Secrétaire National
Secteur Revendicatif & Juridique

- RÉFORME DES RETRAITES - Quand l'État rompt le contrat avec ses Flics...

C'est au cœur de la période estivale que le haut commissaire à la réforme des retraites a rendu son rapport, dans lequel il préconise l'installation du régime dit « universel », par la création d'un **régime unique par points** (1 euro cotisé = 1 point).

Il met ainsi fin aux 42 régimes de retraites existants.

Par la même occasion, il fait disparaître le régime particulier de retraite, tel que le connaissent aujourd'hui les policiers.

Ces préconisations s'inscrivent dans la droite ligne du « détricotage » de la fonction publique et du métier de policiers en particulier, orchestrés par le gouvernement.

À présent, la spécificité « Police Nationale » en matière de retraite se distinguera par les « **fonctions dangereuses exercées dans le cadre de missions régaliennes** ».

Dans ce cadre commun, les policiers, les surveillants de prison et « les ingénieurs de la navigation aérienne ? », se verront maintenir le principe du départ anticipé à compter de 52 ans...

Mais à quel prix ?

Par ailleurs, et comme pour les autres assurés, un âge pour définir le taux plein sera fixé.

Aujourd'hui, le taux plein correspond à 75% du salaire (hors primes, sauf ISSP) détenu les 6 derniers mois.

Cette réforme balayera fatalement la notion des 6 derniers mois, au profit d'un système par points, dont le calcul s'effectue sur toute une carrière.

L'âge pivot à taux plein pourrait correspondre à l'âge moyen de départ constaté par catégorie active (à ce jour il avoisine les 56 ans pour le CEA).

Néanmoins, comme le prévoit la réforme, cet âge pivot de départ à

taux plein évoluera dans les mêmes conditions que l'âge du taux plein des autres assurés, c'est-à-dire 2 ans supplémentaires.

En clair, les policiers verront également repousser de 2 ans l'âge pivot, donc celui du taux plein.

Le rapport stipule également qu'un élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble des primes sera mis en œuvre.

N'oublions pas qu'aujourd'hui les policiers bénéficient déjà de l'intégration de l'ISSP dans le calcul de leur retraite.

En revanche le rapport évoque la disparition de la bonification dite du 1/5^{ème}, dont le principe pourrait se commuer en un mécanisme de cotisation supplémentaire de l'employeur, qui d'après le rapporteur permettrait de « maintenir des niveaux de retraite comparables aux pensions actuelles ».

Mais revenons sur les réelles motivations du gouvernement à l'origine de cette réforme.

De manière générale, la réforme des retraites dictée par le Président de la République conduira à restreindre un peu plus les droits de l'ensemble des salariés des secteurs public et privé.

La réforme abaissera le niveau des pensions et fera reculer inéluctablement l'âge de départ en retraite.

Au prétexte d'une simplification des 42 régimes existants, le gouvernement installe le régime dit « universel », par l'entremise d'une réforme qui se veut systémique, **en créant le fameux régime unique par points.**

(1 euro cotisé = 1 point)

Il s'agit ni plus ni moins d'un régime par capitalisation.

Ce nouveau principe, qui se prétend égalitaire, est en réalité source d'incertitude lors de la liquidation de la retraite et synonyme d'individualisation en matière de droits à la retraite. Mettre en minorité ceux qui réclament à cor et à cri le maintien du sacro-saint « régime par répartition », et balayer d'un revers de main toute velléité syndicale à vouloir le maintenir en l'état... Telle est l'ambition de nos dirigeants.

Pourtant c'est bien ce régime par répartition qui a forgé la solidarité entre les générations, entre les actifs et les retraités. Mettre à mal son fondement, c'est donner un coup d'arrêt à la solidarité intergénérationnelle.

Ne nous y trompons pas, la remise en question de la retraite par répartition en faveur d'un régime universel par points, n'a d'autre

avidité que de réduire la dépense publique, et ce de manière significative.

Pour preuve, cette réforme remet en cause, non seulement le principe des droits à pension calculés en fonction des annuités effectuées, mais également la prise en compte des 6 derniers mois pour la liquidation de la retraite des fonctionnaires.

Assurément, et sans vouloir jouer les cassandres, si 1 euro cotisé = 1 point, alors il devient impossible de maintenir le principe des 6 derniers mois, puisque le calcul exigera dorénavant un décompte sur l'ensemble de la carrière.

NOUS NOUS DIRIGEONS VERS DES NIVEAUX DE PENSION EN FORTE BAISSE, ET PAR CONSÉQUENT VERS UN ÂGE DE DÉPART FORCÉMENT RETARDÉ

Rappelons au passage que la retraite des agents de la fonction publique, basée sur les 6 derniers mois, **permet un calcul sur l'indice le plus élevé.** Demain, ce calcul s'étalonnera dès le premier salaire. Nul besoin de faire un schéma pour comprendre la chute vertigineuse de la pension.

Enfin, il n'est pas nécessaire d'être le meilleur des experts pour comprendre que les régimes particuliers de retraites, et notamment celui des policiers, sera d'autant plus impacté avec un régime par points.

L'instauration du régime par points est en réalité une véritable révolution.

Une révolution de part la complète « destruction » du compte dédié aux cotisations des fonctionnaires, et par la même occasion, du code des pensions civils et militaires.

En effet l'universalité du régime par points rend caduque tout autre modèle

de calcul de retraite.

Malgré la loi de 2003, qui a aligné la durée de cotisation du secteur public sur celle du privé, les fonctionnaires sont toujours dans le collimateur du gouvernement, notamment **le verrou à faire sauter**, celui de la liquidation de la retraite sur les 6 derniers mois.

On le voit ce régime universel conduit inéluctablement à dégrader les droits acquis.

Sans aucun doute, nous nous dirigeons vers des niveaux de pension en forte baisse, et par conséquent vers un âge de départ forcément retardé, pour les agents souhaitant bénéficier d'une pension convenable.

Quelle sera la valeur du point lors du départ en retraite ?

Le risque majeur que constitue le système par points, c'est qu'il ne garantit en rien le montant de la pension en elle-même.

Si le décompte du nombre de points acquis tout au long de la carrière sera d'une grande simplicité, en revanche sa traduction pour le montant de la pension n'est pas garantie. En effet, ce n'est qu'au moment du départ à la retraite que l'agent connaîtra la valeur du point, qui pourrait varier en fonction du contexte économique, voire même politique.

Concrètement, suivant les périodes et en fonction de la valeur du point, cela conduira à devoir faire le choix cornélien entre un départ en retraite avec une pension faible, ou repousser l'âge de départ afin d'augmenter le nombre de points.

Finis les perspectives de fin de carrière valorisée pour les agents de la fonction publique !

Vers la fin du régime particulier de retraites, voire du statut spécial des policiers ?

Si le principe du 1 euro cotisé = 1 point semble acquis, alors comment l'interpréter face à un travail pénible ou le traduire pour les agents relevant d'un statut spécial ?

C'est notamment le cas des policiers bénéficiant de la bonification dite du 1/5^{ème}, qui consiste à accorder une annuité supplémentaire par période de 5 années de services effectifs, dans la limite de 5 annuités.

Cette bonification permet aux policiers dits « actifs » de bénéficier de 20 trimestres supplémentaires pour le calcul de leur retraite.

Faudra-t-il définir un nombre de points supplémentaires ou bien abonder la valeur du point ?

Le rapporteur évoque l'éventualité « d'une surcotisation de la part de l'employeur », mais à ce stade tout cela est très flou...

À cette question, nous n'avons à ce jour aucune réponse.

Les primes intégrées dans le calcul de la retraite par points !

La seule compensation envisagée par le gouvernement consisterait à intégrer tout ou partie des primes des agents de la fonction publique dans le calcul par points, ce qui n'est pas forcément le graal pour les policiers, qui bénéficient depuis de nombreuses décennies de l'intégration de l'ISSP dans le calcul de leur retraite.

D'autant plus que ce soit disant « avantage » n'est pas donné gratuitement aux corps actifs de la police, puisque cette indemnité fait l'objet d'une majoration des cotisations retraites. L'indemnité de sujétions spéciales de police (ISSP), pour laquelle les policiers cotisent depuis le 1^{er} Janvier 1983, venant abonder (à ce jour 28%) leur pension au moment de la

liquidation de la retraite.

Par ailleurs, son bénéfice est étroitement lié au statut spécial et au caractère particulier des fonctions, des responsabilités et des missions exceptionnelles qu'assument les policiers.

Sans oublier l'interdiction du droit de grève...

On le voit les policiers payent largement leur tribut, tout en étant toujours assujettis à ces règles contraignantes.

Si la prise en charge des primes dans la retraite devait s'imposer à l'ensemble des agents de la fonction publique, les policiers pourraient-ils s'émanciper des contraintes liées au statut ?

Pas certain que nos gouvernants voient d'un bon œil le retour au droit de grève....

PAS CERTAIN QUE NOS GOUVERNANTS VOIENT D'UN BON ŒIL LE RETOUR AU DROIT DE GRÈVE...

Ce sont des questions qui s'imposent à nous tous et, à cet instant, les préconisations du haut commissaire à la réforme des retraites ne permettent d'y répondre que partiellement.

À ce stade les préconisations sont les suivantes :

► Le dispositif universel par points devrait entrer en vigueur 5 ans après la promulgation de la loi et de manière transitoire durant les 5 années suivantes.

Normalement les droits acquis au préalable ne devraient pas être impactés.

► L'ensemble des primes devraient être intégrées dans le calcul par points, y compris l'ISSP.

► S'agissant du cumul emploi-retraite, la réforme permettrait, en fonction d'un âge pivot fixé éventuellement à 56 ans, d'autoriser le cumul à 100 % de la pension et de la rémunération d'un emploi nouveau, emploi qui générerait des droits nouveaux.

En revanche le rapporteur invite à retenir l'aspect « **fonction** » et « **emploi** » pour ouvrir le bénéfice du départ anticipé, et par effet

collatéral le bénéfice du statut.

Concrètement, Il envisage une différenciation entre les postes occupés.

Ce qui est inacceptable pour notre organisation syndicale.





nationale est indivisible.

En effet, son statut engage le policier sur l'ensemble de sa carrière en service, mais également hors service.

Les textes de 1948 et de 1957 **imposant à tous les policiers** des contraintes telles que l'obligation de disponibilité et d'intervention, l'absence du droit de grève, et toutes autres dispositions particulières.

On le voit les préconisations du haut commissaire restent très confuses à propos de la modification de notre régime particulier de retraite, qui renvoie la patate chaude vers le ministre de l'intérieur.

Et comme souvent, le diable se cache dans les détails, il y a fort à parier que le remplacement de la bonification du 1/5^{ème}, le basculement dans un système par points, l'extinction du principe des 6 derniers mois, nous réservent leur lot de mauvaises surprises et d'effets collatéraux dont on mesure à peine les dommages.

À titre d'exemple, un actif pourrait ne plus bénéficier du départ anticipé selon son affectation, ou en fonction de sa mission (Formation, RH, missions de soutien etc...).

Demain, suivant son affectation, un policier serait considéré comme « actif » ou « non actif », ouvrant ainsi la porte à des carrières en dents de scie.

Pis encore, elle fermerait le bénéfice de l'ISSP pour une partie des agents, et impacterait directement les rémunérations des agents tout au long de leur carrière.

N'oublions pas que l'ISSP est liée au statut et représente aujourd'hui 28% du salaire des gradés et gardiens de la paix, et ce, quelle que soit leur affectation.

Avec cette mesure, ce n'est pas simplement les retraites des

policiers que l'on réformerait en profondeur, mais bien le statut même du policier.

CE N'EST PAS SIMPLEMENT LES RETRAITES DES POLICIERS QUE L'ON RÉFORMERAIT EN PROFONDEUR, MAIS BIEN LE STATUT MÊME DU POLICIER.

C'est bien une attaque frontale contre le métier de policier dont il s'agit.

Pour UNITE SGP POLICE-FO cette approche « missionnelle », est inenvisageable, car le statut spécial des corps actifs de la police

Dans cette hypothèse, nous rappelons la ligne rouge à ne pas franchir :

Si la réforme devait s'appliquer, il y aurait rupture de contrat entre l'état et ses policiers.

NON à l'abandon de la bonification du 1/5^{ème} !

NON à l'approche « missionnelle » et l'abandon du statut de policier !

NON au bénéfice de la retraite anticipée en fonction du poste occupé !

CLERMONT-FERRAND



Visite de la Sous Direction des Méthodes et de l'Appui de la DCRFPN à Clermont-Ferrand

Le secteur Communication accompagné du secteur Formation d'UNITÉ SGP POLICE s'est rendu à la Sous-Direction des Méthodes et de l'Appui (SDMA) à Clermont-Ferrand, qui dépend de la Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale.

La SDMA est une des quatre sous directions de la DCRFPN, les 3 autres étant basées au siège de la direction, à Lognes.

Elle comprend 2 grands pôles :

-  **Un pôle administratif et technique**, chargé de l'intendance, la restauration, l'hébergement du site qui accueille environ 2000 stagiaires par an.
-  **et un pôle animation, méthodes et outils (PAMO)** qui comprend 3 divisions qui se répartissent diverses missions pédagogiques (Division de l'Ingénierie Pédagogique, Division de la Documentation de la Police Nationale et de la Promotion Sociale et la Division des Méthodes et Stratégie pour la Formation Digitale)

Dans ce vaste bâtiment, nous sommes accueillis par la Capitaine NAUTON, Chef de l'unité vidéo et photographie et chargée de communication de la SDMA, avec qui nous avons visité cette ville dans la ville et 8 services ou unités en particulier, pour identifier la diversité des métiers au service de la formation et découvrir toutes les ressources proposées aujourd'hui au service de tous nos collègues.

La division de l'ingénierie pédagogique où sont formés les formateurs, les cadres et les chefs de structure de formation, qui pilote les grands programmes de formation initiale ou continue et conçoit les supports pédagogiques et qui anime les formations en langue, la division de la documentation de la police nationale et de la promotion sociale (cf description détaillée dans la suite de ce reportage sur le numéro 32 de l'ActuPolice), et la division des méthodes et stratégie pour la formation digitale qui gère le e-campus de la police nationale (l'ensemble des formations à distance pour la police nationale).

La SLE : La Section Langues Etrangères

Équipe :

Elle est composée de 10 formateurs en langue anglaise, espagnole, arabe, italienne et allemande, encadrés par un chef de section, Commandant de Police.

Les fonctionnaires appartiennent aussi bien au corps des actifs que des administratifs et contractuels. Le profil recherché pour les personnes travaillant dans cette section est basé sur les compétences linguistiques et pédagogiques.



Missions :

Les formateurs animent des stages dispensés en général sur une semaine à des personnels ayant déjà un niveau minimum dans la langue choisie (à l'exception de l'arabe pour lequel des formations en initiation sont proposées). Les stages de « remise à niveau » sont conçus au plus près du contexte policier, de la réalité de terrain et prennent notamment en compte le vocabulaire de l'accueil, de la prise d'identité et du recueil de plainte.

Par ailleurs, des stages de langue vivante professionnelle abordent des thématiques plus spécifiques : « police de la route », « immigration », « police scientifique », « CCPD », etc.

Toutes ces formations sont généralement proposées sur le site de Clermont-Ferrand, mais en fonction des besoins, ils peuvent être dispensés sur le site du service demandeur afin d'éviter le déplacement d'un trop grand nombre de fonctionnaires d'un même service. Par exemple, des stages ciblés pour les personnels des offices centraux sont régulièrement animés en langue anglaise dans les locaux du ministère à Nanterre, ainsi que des stages CCPD aux frontières espagnoles ou italiennes.

Mise en place des stages :

Lors de l'ouverture d'un stage, un TG est diffusé à tous les bureaux formation de toutes les directions centrales qui les diffusent à leurs effectifs.

Ces stages sont ouverts à 10 /12 personnes pour travailler plus efficacement l'expression orale. Ce sont les directions qui classent les candidats par ordre de priorité selon leurs propres critères.

La SLE organise annuellement des échanges de fonctionnaires avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie (environ 10 à 12 fonctionnaires français vont parfaire leur niveau dans ces pays sur une durée de deux à trois semaines). Ces pays envoient en retour des effectifs qui viennent améliorer leur français.

Pour les policiers étrangers, la SLE met également en place un stage international ainsi qu'un stage primo arrivant en ambassade qui s'adresse aux policiers étrangers travaillant dans une ambassade sur le sol français. Ces stages comprennent des cours de français langue étrangère ciblé sur des thématiques policières mais également des enseignements sur l'organisation des forces de sécurité intérieure et de la justice de notre pays.

Actuellement la SLE travaille sur un projet qui va permettre l'évaluation du niveau de langue d'agents de la Police nationale conformément à la norme CECRL, (Norme Européenne pour évaluer le niveau des gens en langues : Cadre Européen Commun de Référence en langues) et ainsi se voir délivrer gratuitement une certification. Ce dispositif devrait être mis en place d'ici la fin d'année.

Pour consulter l'espace de la SLE, prendre connaissance des ouvertures de stages et consulter les guides et lexiques en ligne :

**<https://dcrfpn.minint.fr>
puis cliquer sur « LANGUES »**



La SFF : La Section Formation de Formateurs

Équipe :

Cette section est composée de 12 formateurs de formateurs dont 2 officiers qui en assurent le commandement.

Ses missions :

- ➡ Elle forme les formateurs généralistes et informatiques (pas les FTSI) des écoles de Police, des directions zonales, ainsi que les contractuels recrutés. Ils sont formés à la pédagogie sur fond Police. La SFF est créatrice du contenu qu'elle dispense.
- ➡ Elle pilote les grands programmes de formation (scolarité des gardiens de la Paix, des ADS, des Cadets, la formation OPJ, les QB...)
- ➡ Elle effectue des missions d'expertise pédagogique en France auprès de l'ENSP ou de la PTS (aide des formateurs de l'école des commissaires et des officiers dans le domaine pédagogique).
- ➡ Elle part également à l'étranger pour des missions d'expertise pédagogique au titre de la coopération internationale.
- ➡ Elle contribue à la conception et à l'animation et anime des formations pour la sécurité privée (Conseil National des Activités Privées de Sécurité, qui dépend du Ministère de l'Intérieur.) Elle a formé leurs formateurs et les a aidés à écrire la formation initiale des arrivants.

Zoom sur la formation des formateurs :

Les futurs formateurs, une fois recrutés, viennent obligatoirement en formation à la SFF. Le but est de transformer des policiers de terrain en formateurs.

Ils suivent un premier module pédagogique de 4 semaines à Clermont-Ferrand. Ils y découvrent le face à face pédagogique (savoir dispenser un cours devant public d'apprenant, l'étude de cas, la simulation, la technique de démonstration informatique, la prise de parole). Les stagiaires sont régulièrement mis en situation pour tester leur aptitude à passer les contenus. Leur attitude et leur posture vont être décortiquées et corrigées. Ce module va également leur permettre de se situer par rapport à leurs connaissances du programme qu'ils devront transmettre à leurs élèves.

Puis, le groupe et leurs formateurs partent pour une semaine de mise en situation dans une école où chaque stagiaire va prendre la place d'un formateur en salle devant un vrai public d'élèves.

À l'issue de cette semaine, les stagiaires retournent sur leur poste d'affectation et vont s'exercer soit en binôme avec un formateur expérimenté, soit en remplacement de ce formateur auprès d'une classe d'élèves et ce, pour une durée de 3 à 6 semaines. Cette phase leur permettra de se frotter au programme de formation, à la psychologie du groupe et d'en évaluer l'incidence sur l'acquisition du programme.



Après avoir rédigé un rapport de stage, ils reviennent 2 semaines à la SDMA pour compléter leur expérience par une formation dédiée à la psychologie de la gestion d'un groupe d'adultes en formation et animée par une psychologue et une semaine d'ajustements théoriques.

Enfin, tout le groupe de stagiaires va repartir pour une dernière semaine en école de Police où ils vont passer des épreuves de fin de stage qui sont également des épreuves permettant la délivrance du titre certifié de Formateur de sécurité intérieure. La validation de la certification n'est pas obligatoire (elle est l'équivalent d'un BTS) mais le passage des épreuves est obligatoire. Elles portent sur un contrôle continu, une animation en salle devant de vrais élèves et devant un formateur chargé de noter le stagiaire et un entretien devant un jury (un officier, un formateur de formateur et un psychologue) s'articulant autour de tous les apprentissages acquis durant les 8 semaines de formation.

Le SPM : La Section de Production Multimédia

Ce sont un peu « les artistes » de la direction.

La section comprend 19 personnes commandée par 2 officiers. Les agents ont des statuts et des parcours très divers. Ils sont infographistes, cadresurs, monteurs, truquistes, créateurs d'images de synthèses, animateurs de ces images, photographes, intégrateurs web et créateurs d'interface ou photographes.

Il peut s'agir de fonctionnaires de Police ou de personnels administratifs qui prédisposaient de compétences techniques préalables ou de contractuels qui ont précédemment travaillé dans le domaine de la communication, du graphisme de la télévision ou du jeu vidéo avant d'intégrer notre institution.



La section produit tous les supports multimédias accompagnant les grands programmes de formation de la DCRFPN mais aussi au besoin de toutes les directions opérationnelles qui la sollicitent.

Il peut s'agir de films documentaires, de retour d'expériences, de présentation de situations professionnelles complexes, d'images classiques ou de reconstitution 3D d'un événement, d'une arme (exemple le fusil d'assaut HK G36), de fiction ou de films d'animation. Ils réalisent

aussi des infographies des présentations diverses à des fins de communication opérationnelles ou formatives.

Cette section a également une fonction de formation puisque ces agents spécialisés forment également les policiers à la photographie (prise de vue opérationnelle) dans des conditions dégradées inhérentes à la mise en place de surveillances judiciaires ou de renseignement. Ces stages se déroulent à Clermont-Ferrand ou directement sur les lieux de certains services spécialisés (BRI, SDAT...). Elle forme également les chargés de communication de la Police nationale

De plus en plus, on leur commande des films dit de « Retex », comprendre : « retour sur expérience » sur des événements particuliers comme l'organisation de l'Euro 2016, l'attentat de Nice, la gestion de manifestations violentes, des exercices de tuerie de masse...



Film Retex Euro 2016

Tout l'enjeu de la SPM est de rester à la pointe de ce qui se fait visuellement, de mixer les techniques et les technologies pour produire le support pédagogique le plus performant. Ils peuvent désormais capter informatiquement les mouvements de policiers en action et générer des images de synthèse d'une unité en action pour en décrire le protocole d'intervention (Ex : formation des BRI). Ne cherchez pas ces images, confidentialité oblige, elles sont conservées dans des coffres sur des supports cryptés !

Suite de ce reportage dans le prochain numéro
RDV sur ActuPolice 32

NOUVEAU ADHÉREZ EN LIGNE AU SYNDICAT MAJORITAIRE

Aujourd'hui, le paiement en ligne devient la règle en matière d'acquisition, simple, rapide et sécurisé.

UNITÉ SGP POLICE se voulait une nouvelle fois novateur en développant une plateforme d'adhésion en ligne avec la possibilité de **paiement par carte-bancaire, chèque ou prélèvement automatique.**

UNITÉ SGP POLICE a voulu donner à tous les collègues, actifs ou en formation, éloignés ou dépourvus de délégué de proximité, l'opportunité de rejoindre le syndicat majoritaire, 100% CEA - ADS - PATS

Le paiement en ligne concerne également nos adhérents qui ont la possibilité par leur délégué local UNITÉ SGP POLICE de régler leur cotisation par carte-bancaire.

Frédéric CHAUVIN
Délégué National
Secteur Communication

Nos **protocoles de sécurité** sont les mêmes que ceux des établissements bancaires ce qui garantit une totale protection des données contre d'éventuelles tentatives de piratage.

Cette plateforme d'adhésion en ligne complète la refonte intégrale de notre logiciel de gestion des adhérents, là aussi, l'accent a été mis sur la protection renforcée des données.

UNITÉ SGP POLICE est en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) imposé par la Commission Européenne et dispose d'une déclaration à la CNIL.

Nous mettons tout en œuvre pour la protection et l'anonymisation de vos données.

Les formules de paiement n'occasionnent aucun frais supplémentaire pour nos adhérents, elles sont au nombre de trois :

En prélèvement automatique :

Suivant la date d'adhésion, ce mode de paiement vous permet de régler votre cotisation en plusieurs fois, on s'occupe de tout.

- Avant le 20 janvier : 4 prélèvements
- Avant le 20 avril : 3 prélèvements
- Avant le 20 juillet : 2 prélèvements
- Avant le 20 octobre : 1 prélèvement

En chèque ou par carte bancaire :

Le paiement sécurisé par carte bancaire permettra une **adhésion immédiate** alors que le paiement par chèque vous obligera à l'adresser à votre délégué ou directement à notre siège national.

Pour adhérer en ligne, une seule adresse
<https://adhesion.unitesgppolice.com>



LA CURATELLE

Bonjour à tous.

Une des questions récurrentes qui préoccupe les descendants d'adultes atteints d'une déficience mentale ou corporelle, diminuant leurs capacités de sauvegarder seuls leurs intérêts, concerne les mesures juridiques de protection des majeurs.

L'article 440 du code civil dispose que la personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile peut être placée en curatelle. Cette décision doit être prise après l'avis médical et pour une durée de cinq ans.

Il existe trois formes de curatelle : Les deux premières formes sont la curatelle simple et la curatelle renforcée, en fonction du degré de protection nécessaire. La troisième forme est la curatelle aménagée où le juge peut énumérer les actes que la personne protégée peut faire seule ou assistée par son curateur.

Le Juge des Tutelles est compétent pour prononcer la curatelle et peut également placer sous « Sauvegarde de la Justice » une personne qui a besoin d'une protection

temporaire, par exemple, pendant la durée de la procédure de curatelle ou pour l'accomplissement de certains actes. Les jugements d'ouverture ou de modification de la curatelle sont opposables aux tiers, deux mois après la mention portée en marge de l'acte de naissance de la personne protégée.

La personne mise sous curatelle peut administrer seule ses biens, mais ne peut pas en disposer pour les vendre, ni recevoir des capitaux en liquides. Elle peut rédiger son testament, mais elle n'a pas la capacité de faire des donations, sans l'assistance de son curateur, ni de se marier, sans cette assistance.

Il existe une protection plus contraignante et lourde qui est la tutelle que nous examinerons ultérieurement.

En attendant le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**





Portrait des Ouvriers Cuisiniers et des Adjoints Techniques de la CRS 01 (Vélizy)

Indispensables au bon fonctionnement de la compagnie, les agents réalisent leur mission dans la discrétion.

Affectés au Mess, les agents concoctent 200 repas variés à chaque service. Ils se chargent également de l'organisation de réceptions, notamment pour les translations de drapeaux, les accueils de délégations étrangères, les directeurs (SDIS, l'armée, la gendarmerie, la sécurité civile ...) et également en déplacement à Paris au bâtiment Garance, Lumière, Beauvau afin d'élaborer des buffets et repas pour le Préfet, le Directeur Général de la Police ou le Directeur Central.

Hormis leurs missions quotidiennes, ils sont chargés des événements tels l'arbre de Noël, les fêtes administratives (ex.: anniversaire des CRS), et de la fête Nationale du 14 juillet.

Ces agents, malgré des structures et matériels vétustes, œuvrent afin d'apporter un soutien et d'améliorer le quotidien des

collègues actifs sur le terrain comme à la compagnie.

Parfois, ils assurent la logistique de l'hébergement, et la restauration des personnels actifs et de gendarmerie lors des déplacements du Président de la République.

Pour la CRS 01, on dénombre 25 agents pour toutes ces missions (7 OC et 18 AT). Ces femmes et ces hommes dits « P.A.T.S. » possèdent un savoir-faire inestimable et bénéfique dans l'intérêt du groupe et du bon fonctionnement de la compagnie.

Je suis Adjoint Technique, référent des AT à la CRS 01, représentant en CHSCT CRS. Formateur PSC1, Pompier volontaire également, j'ai acquis mes formations SOC 1 et SOC 2 avec l'aide de mes responsables de proximité. J'ai contribué également à la composition d'un sac de premier secours opérationnel, afin d'intervenir efficacement lors de nécessité de soins de première urgence. J'ai sollicité

un défibrillateur pour pallier aux risques cardio-vasculaires, demande acceptée par le Commandant.

Il serait nécessaire que tous les agents, ouvriers cuisiniers ainsi que les personnels techniques accèdent à la formation premier secours, tant sur les soins de premiers secours qu'à la manipulation des extincteurs et des consignes d'évacuation.

Il devient impératif que l'administration reconnaisse la valeur de leur statut, en améliorant tant leur condition de travail que le déroulement de carrière telle, entre autre, l'accession à la catégorie B pour les personnels ayant acquis une solide expérience et implication dans leurs missions.

Un grand merci à tous les personnels de la CRS 01 pour leur implication, leur soutien quotidien auprès des personnels actifs ainsi qu'aux managers pour leur aide précieuse.

Défense des MNS-CRS UNITÉ SGP POLICE toujours en action



Éric JANSSENS
Délégué National
M.N.S.

Par l'intermédiaire de notre Secrétaire Général, Yves LEFEBVRE, le Bureau National CRS ne lâche pas la pression sur le sujet sensible de l'avenir de nos MNS-CRS et saisit par courrier pendant la saison estivale, l'ensemble des Maires et Parlementaires du littoral.

Si nous remercions le Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, d'avoir maintenu le dispositif historique M.N.S.-C.R.S. pour la saison 2019, il n'a donné aucune indication quant à la poursuite de ce dispositif pour les années futures.

UNITÉ SGP POLICE réclame depuis des années un plan pluriannuel entre les Maires et l'État, ce qui permettrait une visibilité pour les Maires et pour l'ensemble de nos collègues sauveteurs qui poursuivent leur entraînement et leur formation sans aucune lisibilité sur leurs prochaines saisons.

Gageons aux vues des actions et de l'activité menée cette année encore, que le Ministre l'entende.

UNITÉ SGP POLICE remercie l'ensemble des MNS des CRS pour leur investissement quotidien.

La sécurité des feux du 14 juillet et du 15 août, Une autre action des MNS

Cet été encore, les NS CRS sont présents sur les plages du littoral français et ont, une fois de plus, volontairement assuré la protection des personnes lors des feux de la fête nationale du 14 juillet et ceux du 15 août.

Le drame de Nice n'étant pas oublié, sur de nombreuses communes du littoral français, les NS CRS sont invités à intégrer le dispositif de sécurité mis en place par les mairies.

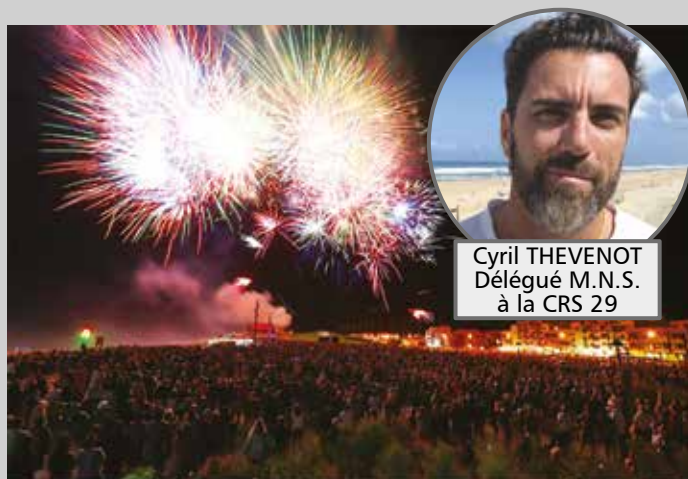
C'est le cas notamment sur les communes de Biscarrosse et de Moliets-et-Maa où les NS CRS ont une fois de plus répondu présent, faisant preuve d'adaptation et de professionnalisme.

À Biscarrosse, les NS CRS sont, depuis la première heure, intégrés au dispositif de sécurité, vieux de plus de 20 ans.

Depuis 2016, ceux-ci apportent une assistance médicalisée et assurent, au moyen de leur armement individuel, la protection des personnes durant ce moment de cohésion nationale qui draine des dizaines de milliers de personnes.

Secourir, Protéger et Servir, tel est l'adage qui anime les NS CRS.

Gageons que l'administration s'en souvienne...



Cyril THEVENOT
Délégué M.N.S.
à la CRS 29





Bonjour Yann, peux-tu te présenter en quelques lignes ?

J'ai 35ans, marié, deux enfants. Je suis policier depuis 2003 et motard depuis 2006.

Peux-tu nous rappeler en quelques mots ton parcours professionnel ?

J'ai commencé à l'ENP de Vannes. A l'issue de ma scolarité, j'ai été affecté à la CSP de Blois (41). Dès que j'ai pu, j'ai passé le stage moto. A la fin de ce stage, j'ai été affecté à la BMU de Poitiers (86) puis au DUMZ de Poitiers. Suite à la fermeture de ce dernier, j'ai été affecté à la FMU Lorient (56) où je suis actuellement depuis 2009.

Tu as commencé la moto relativement jeune ou cela t'est-il venu plutôt tard ?

J'ai grandi dans le milieu du motocross depuis que je suis dans le berceau. Mon père faisait du motocross, j'ai en toute logique suivi ses traces et j'ai commencé la compétition à l'âge de 6 ans.

J'ai arrêté le motocross au moment de rentrer en école de Police et ce n'est qu'en 2009 que je me suis intéressé à une autre discipline moto, la vitesse. Voyant que je me débrouillais assez bien, j'ai commencé la compétition deux ans plus tard, en 2011.

Quelles sont les contraintes que tu as pu rencontrer et que tu rencontres peut-être toujours, notamment pour t'entraîner ?

Et bien, contrairement à d'autres sportifs dont j'ai pu lire les interviews dans vos colonnes, j'ai la chance justement de ne pas connaître de contraintes ou du moins, très peu. La météo peut présenter un frein à mes entraînements car je m'entraîne principalement en extérieur notamment en faisant du VTT. L'autre problème vient du fait qu'il n'y a pas de circuit en Bretagne, le plus proche étant en Vendée (Fontenay le comte) et généralement les circuits sont fermés en hiver.

Qu'est ce qui t'a amené vers ce sport ? Est-ce ton travail qui t'a envoyé vers la moto ou l'inverse ?

Comme je l'ai dit précédemment, je suis né dans le milieu de la moto et j'ai attrapé le virus. C'était comme une évidence pour moi d'en faire mon sport et mon métier.

Arrives-tu à concilier travail et activité sportive sans souci ? Ta hiérarchie est-elle compréhensive ?

Depuis que je suis à Lorient et que j'ai donc commencé la pratique de la vitesse, j'ai toujours eu la chance d'avoir des chefs de service, une hiérarchie et surtout des collègues très conciliants et arrangeants à mon égard. Je n'ai quasiment jamais eu de problème pour pouvoir m'entraîner et participer à mes courses pendant lesquelles je suis en détachement sportif. J'estime avoir beaucoup de chance et, au commissariat beaucoup de collègues, (tous grades et corps confondus) me «suivent», s'intéressent à ce que je fais et à mes résultats.



Qu'attends-tu aujourd'hui de l'administration ?

Vraiment, pas grand-chose de plus pour l'instant. Depuis que je suis à Lorient, j'ai pu pratiquer, jusqu'à maintenant, mon sport sans difficulté. Cela ne doit pas être le cas pour tout le monde.

Tu fais des compétitions ? Quels sont tes résultats ?

Je fais de la compétition depuis 2011. J'ai participé à diverses épreuves de plusieurs championnats de France où j'ai obtenu un bon nombre de podiums et de victoires. Depuis 2013, j'ai été intégré dans une équipe Bretonne, le «Team Players», dont le but était de réussir à participer au championnat du monde d'endurance et, pour la saison 2018/2019, on y est! Nous avons terminé 27ème lors du Bol d'or en Septembre 2018 sur le circuit «Paul Ricard» au Castellet (83) et 40ème lors des 24h du Mans (72) en Avril dernier où nous aurions pu faire

beaucoup mieux vu notre classement au moment de la casse « moteur » mais bon, ce sont les aléas de la course.

On a vu justement ton exploit aux dernières 24h du Mans, pourquoi avoir choisi de finir la course à pieds en poussant ta moto ?

Les 24h du Mans représentent pour moi le but ultime du pilote amateur que je suis. Quand on a su que la moto ne pouvait pas nous permettre de finir la course, alors que nous étions 28^{ème}, je n'ai pas hésité et j'ai proposé au team-manager de pousser la moto lors de la dernière heure afin de lui faire passer l'arrivée même si cela devait se faire à pied. Pour moi il n'était pas possible que l'on abandonne pour notre 1er «24h du Mans». Alors j'ai tout donné pour franchir l'arrivée. Au moins, je peux dire qu'on a fini les 24h du Mans!

Ne penses tu pas avoir pris le risque de te faire percuter par d'autres concurrents ?

Non parce que je me suis mis rapidement dans les voies de sécurité qui longent le circuit et j'ai poussé la moto sur environ trois kilomètres. Ce n'est que lors du dernier virage que j'ai été autorisé à reprendre la piste à pied tout en étant sécurisé par des commissaires de piste.

As-tu d'autres ambitions sportives et professionnelles ? D'autres courses prochainement ?

J'estime avoir réussi mes objectifs aussi bien sportifs que professionnels. Je suis à la BMU de Lorient, chez moi, où je travaille dans une bonne ambiance et j'ai participé au championnat du monde d'endurance, mes objectifs sont atteints. Toutefois, maintenant que j'y ai goûté, j'aimerais bien continuer à rouler dans ce championnat du monde.

Un dernier mot ?

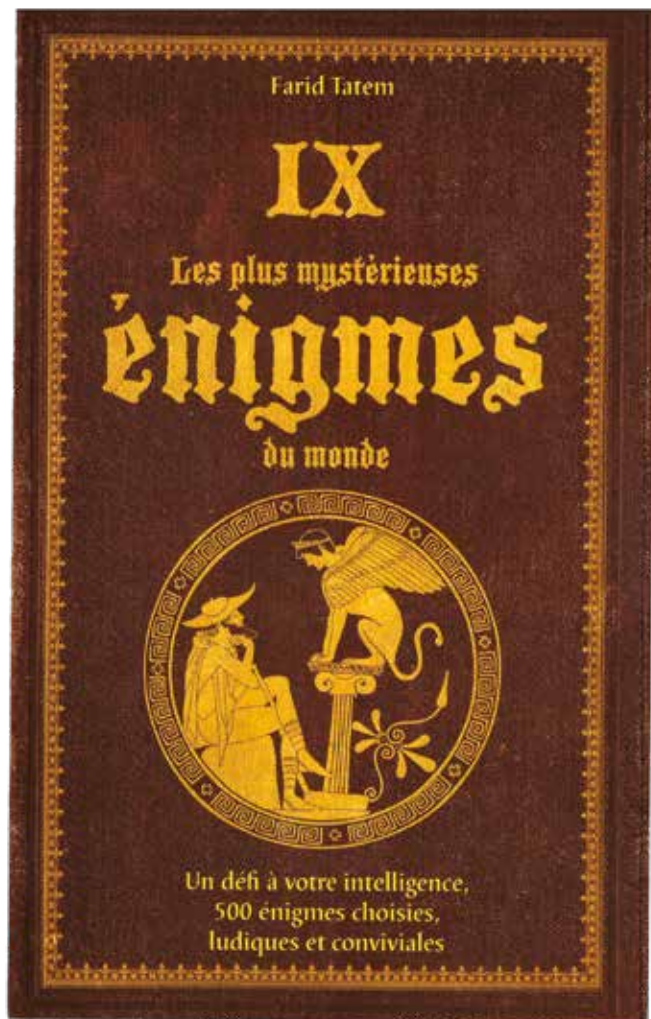
Je tiens tout d'abord à remercier mon épouse et mes enfants de supporter mes absences et de me laisser m'investir autant.

Ensuite, merci à mes partenaires, ma famille, mes amis, mes collègues de me permettre de participer à ces compétitions, sans eux, je ne pourrais pas le faire.

Enfin, merci à vous de mettre un peu en lumière les sportifs anonymes que nous sommes.

Les plus mystérieuses énigmes du monde

Farid Tatem



De notification de garde à vue en perquisition, de planque en filature, d'audition en confrontation, Farid Tatem, 45 ans, Brigadier-Chef, OPJ, en poste à la Division Économique et Financière de la DIPJ de Lyon, a eu l'opportunité d'aborder nombre des facettes du métier de policier qu'il exerce depuis 20 ans. Un métier qui le passionne et qu'il a débuté à Paris dans le huitième arrondissement sur les Champs Élysées, juste après sa sortie de l'École de Police de Roubaix dans le Nord.



Après un retour à Lyon, sa ville d'origine, il est attiré très vite par l'investigation avec à chaque fois le même sens du détail, de la précision et de la rigueur pour accomplir un travail efficace maintes fois loué par sa hiérarchie. Passé par la brigade de Sûreté Urbaine de Lyon 2^{ème} puis à la Brigade Criminelle de la sûreté départementale de Lyon avant d'intégrer la prestigieuse brigade financière de la PJ de Lyon, où il officie aujourd'hui toujours avec la même énergie à servir ses concitoyens et à honorer la Grande Maison Police !

C'est sans doute les capacités rédactionnelles exceptionnelles qu'il a acquies au fil des milliers procès-verbaux d'auditions et de constatations qu'il a rédigé et son goût pour les enquêtes et la résolution des mystères qui l'ont conduit tout naturellement vers sa passion pour les énigmes littéraires.

Il a su valoriser de façon ludique son étonnante faculté à manier les effets de langages en exploitant les richesses de la langue française et les subtilités offertes par l'usage des mots pour imaginer un monde mystérieux où le sens des apparences n'est qu'apparence ! Un monde où l'on prend son pied par des jeux de contre-pied incessants jusqu'à finir de nous amuser pour nous étourdir finalement ! Des énigmes rares qui mettent en ébullition notre cerveau pour servir un caviar exquis aux convives d'une soirée que l'on veut festive, chez soi, en famille, entre amis, à la mer ou à la montagne, partout et avec tous dans le seul but de distraire et de faire rire pour passer de joyeux moments pleins de malices !

Durant cinq années, où il consacra ses moments de liberté à inventer et à rédiger les mystères qu'il nous livre aujourd'hui, ce n'est pas moins de 27000 énigmes qu'il est parvenu à constituer. Un travail titanesque, unique dans les annales de ce genre littéraire et qui pourrait assurément lui valoir une place dans le Guinness Book des records. Il compte surtout nous proposer ses trouvailles au fil des parutions de ses ouvrages dont le tome I est disponible depuis peu.

ÉDITÉ PAR B.O.D (BOOK ON DEMAND), CE LIVRE CONTENANT 500 ÉNIGMES EST DISPONIBLE SOIT :

- EN VERSION EBOOK AU TARIF GÉNÉRALEMENT CONSTATÉ DE 4.99€ TTC
- EN VERSION PAPIER AU TARIF GÉNÉRALEMENT CONSTATÉ DE 9.99€ TTC

DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'ÉDITEUR WWW.BOD.FR

MAIS ÉGALEMENT SUR AMAZON.FR, FNAC.FR, DECITRE.FR, CHAPITRE.FR, CULTURA.FR, GOOGLE.PLAY...



GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP^{PROTECT}

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS MGP

-20%* SUR TOUT PREMIER CONTRAT
AUTO, HABITATION, ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPÔLE
la communauté
sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription en tant qu'adhérent MGP, entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS ou ACCIDENTS & FAMILLE, ou PROTECTION JURIDIQUE. Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, ACCIDENTS & FAMILLE et PROTECTION JURIDIQUE, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et Covéa Protection Juridique - Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512Z - Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.